

① Immigration Bruno Retailleau durcit les critères de naturalisation des étrangers dans une circulaire

Le ministre de l'Intérieur a également promis la création, pour le 1^{er} janvier 2026, d'un examen civique à destination des demandeurs de la nationalité française.

La rédaction avec AFP - 05 mai 2025 à 13:04 | mis à jour le 05 mai 2025 à 15:20 - Temps de lecture : 2 min

Le ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau, a présenté ce lundi une nouvelle circulaire, assumée comme une « rupture ». Elle vise à resserrer les critères de naturalisation des étrangers, en matière de respect des lois, maîtrise du français ou insertion sur le marché du travail.

« Cette circulaire, c'est une rupture », mais « pas avec notre droit », a souligné le ministre en déplacement à la préfecture de Créteil (Val-de-Marne). « Devenir Français, ça doit se mériter et on doit être très très exigeant », a-t-il aussi déclaré.

Un examen d'oral de français plus difficile

« Nous faisons reposer la nationalité française et la citoyenneté française, non pas seulement sur l'ascendance, mais d'abord sur un sentiment d'appartenance ». Il avait déjà révisé en janvier la circulaire Valls sur les conditions de régularisations des étrangers sans papiers en France.

Il a détaillé ce lundi les trois critères qui vont être resserrés pour obtenir la nationalité française. « Le premier effort paraît tellement évident, mais il faut le rappeler, c'est le respect de nos lois », a-t-il décliné. « Je demande aux préfets de rejeter les demandes des étrangers qui auraient été en situation irrégulière par le passé ». Il a ensuite insisté sur la nécessité de mieux « connaître notre langue, connaître aussi et reconnaître l'Histoire de France ». Le niveau de l'examen d'oral de français va également être relevé. Et « nous allons créer à partir du 1^{er} janvier 2026, un examen civique qui permettra de connaître auprès du demandeur sa connaissance de notre Histoire par sa connaissance de la culture civique », a-t-il indiqué.

Les naturalisations par décret et déclaration en hausse

Enfin, en matière de travail, les préfets devront vérifier « si les demandeurs disposent de ressources suffisantes pour ne pas dépendre justement des aides sociales », a déclaré le ministre de l'Intérieur. Le texte de cinq pages, auxquelles la charte des droits et des devoirs du citoyen français est annexée, a été diffusé à l'ensemble des préfets par le ministre, tenant d'une ligne dure sur l'immigration et par ailleurs candidat à la présidence des LR.

En 2024, les acquisitions de la nationalité française par décret et par déclaration (mariage, descendants et fratries) se sont élevées à 66 745, soit une hausse de 8,3 % par rapport à 2023, une augmentation qui s'explique par un rattrapage après une année 2023 marquée par des difficultés techniques, selon la Direction générale des étrangers en France (DGEF) qui dépend du ministère de l'Intérieur.

② Politique L'Assemblée adopte un texte pour le renouvellement automatique des titres de séjour longue durée

L'Assemblée a adopté toutes les autres propositions de loi défendues par le groupe socialiste lors de cette journée annuelle réservée à l'examen de leurs textes dans l'hémicycle.

La rédaction avec AFP - 12 déc. 2025 à 06:57 | mis à jour le 12 déc. 2025 à 14:29 - Temps de lecture : 3 min



Le texte est porté par la députée socialiste Colette Capdevielle. Photo Sipa/Olivier Juszcak

L'Assemblée nationale a adopté jeudi soir, lors de la journée réservée aux propositions du groupe socialiste, un texte visant à permettre le renouvellement automatique des titres de séjour de longue durée, contre l'avis du gouvernement. Examinée en première lecture, la proposition devra désormais être inscrite à l'ordre du jour du Sénat. Elle a été adoptée par 98 voix pour, contre 37, grâce à l'union de la gauche et face à un camp gouvernemental et une extrême droite faiblement mobilisés.

Portée par la députée socialiste Colette Capdevielle, la mesure entend répondre à une « injustice criante » liée à l'explosion des délais d'instruction pour les renouvellements de titres de séjour de longue durée et des cartes de résident, alors que plus de 99 % des demandes sont accordées. « Nous réussissons l'exploit d'emboliser un système pour moins de 1 % des dossiers », a-t-elle dénoncé, évoquant les files d'attentes, les mois pour obtenir un rendez-vous, les plateformes saturées, et, de ce fait, des ruptures de droits entraînant perte d'emploi, impossibilité de louer un logement ou interruption de couverture maladie.

Débats houleux dans l'hémicycle

« La machine administrative fabrique elle-même la précarité, nous fabriquons des sans-papiers », a-t-elle lancé.

Le texte prévoit que les cartes pluriannuelles (jusqu'à quatre ans) et les cartes de résident (dix ans) soient renouvelées automatiquement, sauf si l'administration démontre des motifs juridiques pour s'y opposer.

La ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur, Marie-Pierre Vedrenne, a reconnu « des délais dégradés », mais a défendu l'opposition du gouvernement,

invoquant les risques juridiques et constitutionnels liés à l'automaticité des renouvellements « sans examen individualisé ».

Elle a aussi jugé la mesure « inefficace », estimant qu'elle « déplacerait la charge de travail » sans réduire les délais et qu'elle ne permettrait pas de traiter certaines « situations problématiques », citant le cas d'un étranger qui ne remplirait plus les conditions de délivrance, par exemple après « une condamnation pénale » ou « la découverte d'une polygamie », et qui verrait son titre renouvelé automatiquement si l'information n'était pas « remontée à temps ».

Les débats ont été houleux de part et d'autre de l'hémicycle. « Vous êtes en train de créer un grave danger », a lancé Laurent Jacobelli (Rassemblement national), accusant le Parti socialiste de « vouloir faire croire qu'il est à nouveau de gauche » après avoir voté mardi le budget de la Sécurité sociale grâce à un compromis trouvé avec le gouvernement de Sébastien Lecornu.

Colette Capdevielle a répliqué en rappelant que « l'administration conserve la possibilité, notamment en cas d'une condamnation qui trouble gravement l'ordre public, de pouvoir retirer le titre », avant de lancer : « Pas l'un d'entre vous n'a apporté une once de solution, ni humanisme, ni réalisme. En fait, vous êtes tous simplement très, très racistes. »

③ Immigration À quoi ressemble l'examen civique que devront passer les étrangers voulant s'installer en France ?

À partir du 1er janvier prochain, les étrangers non-européens devront répondre à 40 questions à choix multiples pour obtenir une carte de séjour, de résident ou la naturalisation.

La rédaction avec AFP - 17 déc. 2025 à 06:00 | mis à jour le 17 déc. 2025 à 14:39 - Temps de lecture : 4 min



Une cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française, dans la Sarthe en octobre 2024. Photo d'illustration Sipa/Patrick Siccoli.

Qui était Jean de La Fontaine ? Qui réside au palais de l'Élysée ? Quelles sont les couleurs du drapeau français ? Quels fleuves coulent en France ? Pour combien de temps sont élus les sénateurs ? Autant de questions auxquelles les étrangers majeurs souhaitant s'installer durablement en France devront savoir répondre à partir de janvier prochain. [L'arrêté](#) publié *in extremis* en octobre avant le départ de l'ex-ministre de l'Intérieur [Bruno Retailleau](#) a défini les contours de cet examen civique que devront réussir les étrangers demandant pour la première fois une carte de séjour pluriannuelle ou de résident ainsi que ceux candidats à la naturalisation (en plus de l'entretien en préfecture qui reste en vigueur, même s'il ne portera plus sur les connaissances).

Ce test, qui viendra sanctionner une [formation civique](#) de quatre jours - gratuite et obligatoire -, a été introduit par la dernière loi immigration promulguée en janvier 2024 dans le cadre du "Contrat d'intégration républicaine"(CIR) conclu par tout étranger non-européen en situation régulière en France, lequel prévoit également un examen de langue.

45 questions en 45 minutes

D'une durée de 45 minutes, [l'épreuve élaborée par le ministère de l'Intérieur](#) se déroulera sur tablette ou ordinateur dans des centres d'examen agréés chargés d'en fixer le tarif. Les premières sessions ouvertes affichent un tarif de 70 à 80 euros.

Au programme de cet examen civique : 40 questions à choix multiples - avec une bonne réponse sur quatre - au travers de cinq thématiques : "principes et valeurs de la République" (devise, laïcité), "droits et devoir de la vie en France", "système

institutionnel et politique" (droit de vote, fondements de l'Union européenne), "histoire, géographie et culture" et "vie de la société française" (accès aux soins, droit du travail).

80 % de bonnes réponses - soit 32 sur 40 - seront exigées pour valider le test qui devient donc un pré-requis incontournable pour obtenir un titre longue durée, sans limite du nombre de tentatives. Différents niveaux de difficultés sont prévus en fonction du titre de séjour demandé et du niveau de langue requis pour chacun d'eux. « L'attestation de réussite à l'examen n'a pas de durée de validité » et « n'est pas nécessaire pour le renouvellement d'une carte de séjour pluriannuelle ou d'une carte de résident précédemment obtenue », précise le ministère de l'Intérieur sur le site dédié.

Le site dédié

<https://formation-civique.interieur.gouv.fr/examen-civique/informations-g%C3%A9n%C3%A9rales-sur-l'examen-civique/>

Le site officiel de la formation civique

Vous participez à la formation civique ? Vous êtes inscrit à l'examen civique ? Ce site vous accompagne dans votre parcours d'intégration !

Retrouvez des **repères** pour **comprendre la formation civique**, revoir à votre rythme les thématiques vues pendant les 4 journées de formation et vous préparer à l'examen civique.

<https://formation-civique.interieur.gouv.fr/>